



l'écho **PHILE**

Semer pour l'avenir

Plaisir & sucreries



► Disponible à l'intérieur

SOMMAIRE

Vie municipale	p. 4
Service du génie et des travaux publics	p. 8
Service de planification et de l'aménagement du territoire	p. 10
MRC Roussillon	p. 12
Service de Sécurité Incendie	p. 13
Régie Intermunicipale de Police Roussillon	p. 14
Cyclo-Défi	p. 15

Cahier municipal

Printemps 2015 • Vol. 25 • N° 1
Services municipaux

LA MUNICIPALITÉ à votre service!

NUMÉROS UTILES

Pour toute urgence : 911

Hôtel de Ville 450 659-7701
2225, route Édouard-VII (QC) J0L 2K0 450 659-7702

Service de sécurité incendie 450 659-4117 p. 421
2800, route Édouard-VII

Service du génie et des travaux publics 450 659-0204
68, Montée Monette p. 321

Service de planification et de l'aménagement du territoire
2225, route Édouard-VII 450 659-7701 p. 227

Bibliothèque municipale 450 659-7701 p. 233, 234
2223, route Édouard-VII 450 659-5354

**Service des loisirs, de la culture et de
la vie communautaire** 450 659-7701 p. 258

**Régie Intermunicipale de
Police Roussillon** 450 638-0911

Contrôle des animaux 450 638-9698

MRC de Roussillon

Ligne Info-Collectes pour les collectes
des déchets et des matières recyclables 514 928-5227

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à la salle
du conseil située au 2235, route Édouard-VII, à **19 h 30**.

Prochaines séances

Mardi	10 mars 2015	19 h 30
Mardi	14 avril 2015	19 h 30
Mardi	12 mai 2015	19 h 30
Mardi	9 juin 2015	19 h 30
Mardi	14 juillet 2015	19 h 30

FERMETURE DES BUREAUX Congés fériés

Vendredi Saint	3 avril 2015
Lundi de Pâques	6 avril 2015
Fête des Patriotes	18 mai 2015
Saint-Jean-Baptiste	24 juin 2015
Fête du Canada	1 ^{er} juillet 2015
Fête du Travail	7 septembre 2015

Pour toute urgence relative aux travaux publics, veuillez
vous adresser à la Régie intermunicipale de police
Roussillon en composant le **450 638-0911**.

Site Web : www.municipalite.saint-philippe.qc.ca



COORDINATION :

Yvon Massicotte, en collaboration avec les divers
services de la Municipalité.

Imprimerie Pub Cité

Le cahier municipal est distribué dans chaque
résidence et commerce de Saint-Philippe et est tiré
à 2650 exemplaires.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

HORAIRE

Hôtel de Ville

Lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi : 8 h 15 à 12 h 15

Service du génie et des travaux publics

Lundi au jeudi : 7 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi : 7 h à 13 h

Service de sécurité incendie

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h



Ce cahier est imprimé par Imprimerie Pub Cité, sur un
papier certifié FSC®, garantissant aux consommateurs
que les produits du bois et de papiers qu'ils achètent
proviennent de sources responsables.

Mot de la MAIRESSE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

En décembre dernier, tous les foyers de Saint-Philippe ont reçu un calendrier aux couleurs de la Municipalité. Je vous invite à conserver précieusement ce nouvel outil qui contient une multitude de renseignements fort utiles. Il s'agit d'un projet qui a été rendu possible grâce à l'appui financier de précieux partenaires.

Je tiens également à remercier et à souligner le travail du Service d'entraide et des nombreux bénévoles qui ont fait un travail remarquable lors de la guignolée. Grâce à eux, des familles

démunies de notre communauté ont pu passer un beau Noël. Merci également à tous ceux et celles qui ont contribué généreusement au succès de cette activité.

Par ailleurs, je ne pourrais passer sous silence le succès obtenu de l'activité « Éclats d'hiver » au parc Gérard-Laframboise,

le 23 janvier dernier. La journée fut un franc succès pour les petits, comme pour les grands. La Municipalité a profité de cette occasion pour inaugurer la surface multifonctionnelle. Dotée d'une glace l'hiver, cette surface sera utilisée durant les quatre saisons, dont le basketball en saison estivale. Un autre projet qui a pu voir le jour grâce une aide financière provenant du Pacte rural et l'implication de généreux partenaires que je remercie.

Dans le même ordre d'idées, lors des travaux d'implantation de la surface multifonctionnelle, un sentier piétonnier éclairé muni d'un parcours d'exercices a également été aménagé. Avec l'arrivée du printemps, j'espère que vous aurez l'occasion de profiter de ces nouvelles installations.

En terminant, je vous souhaite de beaux et bons moments pour la fête Pascale, en espérant que vous pourrez très prochainement, en famille ou entre amis, vous rendre dans l'une des érablières de la région, vous sucrer le bec et profiter des premiers jours ensoleillés de la saison printanière.

Lise Martin
Mairesse



VOTRE CONSEIL municipal



Jean-Claude POISSANT
Conseiller district n° 1



Jocelyn BOUILLON
Conseiller district n° 2



Vincent LANTEIGNE
Conseiller district n° 3



Johanne BEAULAC
Conseillère district n° 4



Sylvie MESSIER
Conseillère district n° 5



DENIS MAYRAND
Conseiller district n° 6

NOMINATION de la mairesse suppléante

La mairesse suppléante agira à titre de mairesse lorsque madame Lise Martin ne pourra être disponible pour diverses raisons et aussi désigné, à ce titre comme substitut de la mairesse à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon.

**Du 10 mars au
10 novembre 2015**

Le conseil municipal a désigné Madame Johanne Beaulac pour agir à titre de mairesse suppléante.



Johanne BEAULAC
Conseillère district n° 4

Vie MUNICIPALE



NOMINATION DE MARTIN LELIÈVRE

À titre de nouveau directeur général pour la Municipalité de Saint-Philippe.

Lors de sa séance extraordinaire du 3 décembre dernier, le conseil municipal a adopté une résolution confirmant la nomination du nouveau directeur général, monsieur Martin Lelièvre.

Fort d'une longue expérience à titre de gestionnaire dans le monde municipal, la mairesse Lise Martin et l'ensemble des conseillers se réjouissent de l'embauche de monsieur Lelièvre. Son leadership et sa rigueur sauront donner un nouveau souffle à la Municipalité.

Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues dans ses nouvelles fonctions.



NOMINATION DE LA MAIRESSE À LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC DE ROUSSILLON

La table des maires de la MRC de Roussillon a procédé le 26 novembre 2014, à la nomination des membres qui siégeront sur les différents comités. Mme Martin s'est vue désignée sur le Comité consultatif agricole (CCA), ainsi que représentante au bureau des délégués de comté.



INAUGURATION DE LA PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE

C'est le vendredi 23 janvier 2015 que la Municipalité de Saint-Philippe a procédé à l'inauguration de sa patinoire multifonctionnelle dans le cadre de l'activité Éclats d'hiver.

Principalement utilisée pour le hockey, la patinoire multifonctionnelle est dotée d'une glace l'hiver mais pourra être utilisée durant les quatre saisons. La Municipalité mettra en place prochainement une programmation d'activités pour cette surface de jeu, dont le basketball.



Crédit photo : Geneviève Gagnon

La Municipalité travaillait depuis quelques années sur ce projet évalué à plus de 300 000 \$ qui a pu voir le jour grâce à une aide financière de 214 515 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Pacte rural et à l'implication de généreux partenaires.



Crédit photo : Geneviève Gagnon

La mairesse Lise Martin en compagnie de deux (2) jeunes joueurs ainsi que Bada Bah, du CLD de Roussillon, Jean-Guy Tremblay, attaché politique du député Richard Merlini, et Alex Wojcie Chowski, directeur de la compagnie Lafarge

Merci à nos généreux partenaires



DJL

Affaires municipales
et Occupation
du territoire

Québec



COMMUNICATION GLOBALE
PUB CITÉ



Jacques Beaudoin
Architecte-Géomètre

Ferme J.C. Poissant



Desjardins

Transporteurs

- Transport Provost
- Transport Rachel
- Transport MP
- Transport Demers

Vie MUNICIPALE

ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS DE TAXES

Le paiement du compte de taxes peut être effectué en 4 versements pour un compte supérieur à 300 \$.

DATES D'ÉCHÉANCE À RESPECTER

1^{er} versement - 2 mars 2015 3^e versement - 6 juillet 2015

2^e versement - 4 mai 2015 4^e versement - 9 septembre 2015

Modes de paiement

Par la poste : Municipalité de Saint-Philippe
Service de la trésorerie et des finances
2225, route Édouard-VII, Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

Par mode électronique : Via le site internet de votre institution financière.

En personne, à l'hôtel de ville : Au comptoir d'accueil (argent comptant, chèque, carte de débit) ou en déposant votre enveloppe comprenant vos chèques et les coupons détachables, dans la chute à courrier située à l'entrée à gauche de la porte de l'hôtel de ville. Prenez note qu'aucun reçu ne sera émis sauf si le paiement est effectué comptant.

Renseignements : Hôtel de Ville - Service de la taxation
Tél.: 450 659-7701 poste 221 • Téléc.: 450 659-7702
taxation@municipalite.saint-philippe.qc.ca



VISITE DES PROPRIÉTÉS

La Municipalité doit procéder à l'inventaire des immeubles au moins une fois à tous les neuf ans pour se conformer à la Loi sur la fiscalité municipale du Québec. Ce processus a pour but de s'assurer de l'exactitude des données de chaque immeuble. La firme d'évaluation "Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc." a donc été mandatée à cet effet. La visite des propriétés s'effectuera du mois de février jusqu'en mai 2015.

Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la Municipalité.

À noter que les visites pourront s'effectuer du lundi au vendredi entre 9 heures et 21 heures. À cette occasion, l'évaluateur ou son représentant doit visiter l'intérieur de votre propriété et pourra prendre des photos à l'extérieur de votre immeuble.



Également, la Municipalité offre à ses citoyens d'utiliser l'application, Voilà!, qui permet de communiquer directement pour signaler des problèmes non urgents. Il suffit de télécharger l'application disponible pour iPhone et Android.

Comment signaler un problème?

- Localisez-le. Ciblez sur la carte avec la géolocalisation ou bien inscrivez l'adresse civique près du problème.
- Photographiez-le. Sélectionnez la nature du problème d'une liste prédéfinie, ajoutez une description puis prenez-le en photo.
- Envoyez-le. Voilà! achemine votre requête à la Municipalité pour vous!



PLAINTES ET REQUÊTES

Les citoyens peuvent déposer une demande (plainte et requête)

à la Municipalité en utilisant un ou l'autre des moyens suivants :

- **Le téléphone**, en communiquant au numéro **450 659-7701** et en composant le (1) dans le menu principal;
- **Le courrier**, en transmettant une lettre au Service du greffe et des affaires juridiques au 2225, route Édouard-VII Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0;
- **Le télécopieur**, au 450 659-7702 à l'attention de Yvon Massicotte, Coordonnateur Communications et relations avec le citoyen.



Minute du patrimoine

LES RUES DE MA MUNICIPALITÉ... UNE FACETTE DE NOTRE HISTOIRE

Par le biais de ses noms de rues, vous découvrirez une facette de l'histoire de Saint-Philippe... celle des familles, des quartiers et celle des entrepreneurs qui ont loti des terres entières ou quelques terrains.

Que vous soyez un Saint-Philippien de souche ou un citoyen nouvellement arrivé, vous apprendrez, à la lecture de cette chronique, à mieux connaître notre milieu de vie.

CHEMIN SANGUINET

Ambroise Sanguinet (1799-1838)

Épouse Marie Hamel à Saint-Philippe en 1824. Il est le père d'une famille de cinq enfants. Cultivateur à Saint-Constant et seigneur de La Prairie, il appuie la candidature du patriote Joseph-Narcisse Cardinal à l'élection de 1834 dans La Prairie. Capitaine dans la résistance, il dirige la compagnie de Joseph Roy qui attaque la maison de David Vitty. Il fait aussi partie de l'expédition dirigée par le chef Joseph Robert. (*Chef des Patriotes d'une paroisse, qui participa à la prise d'armes de 1838 et qui fut pendu le 18 janvier 1839*) Il est arrêté par les autorités et condamné à mort le 10 janvier 1838. Il est accusé de haute trahison.

Charles Sanguinet (1803-1838)

Est le frère cadet d'Ambroise Sanguinet et cultivateur à Saint-Philippe. Marié à Catherine Hamel, sœur de Marie Hamel, épouse de son frère Ambroise il est le père d'une petite famille de 2 enfants.

Lieutenant dans l'armée de la résistance de Saint-Constant, il fait partie de l'expédition dirigée par le chef Joseph Robert (*Chef des Patriotes d'une paroisse, qui participa à la prise d'armes de 1838 et qui fut pendu le 18 janvier 1839*). Il est arrêté par les autorités et condamné à mort le 10 janvier 1838

Joseph Robert, capitaine de Milice, aurait été celui à la tête des rebelles qui ont attaqué la maison de David Vitty, un Loyaliste. « Ils ont cogné aux portes, le long de la rivière La Tortue, pour que les gens se joignent à eux. La maison de David Vitty était sur leur chemin, ils s'en allaient à La Prairie », mentionne Mme Philie.

Selon les informations recueillies par Stéphane Tremblay de la Société d'histoire de La Prairie qui a donné une conférence sur le sujet, ils étaient environ 150. Quelques sympathisants britanniques se seraient réunis chez Vitty. Les Patriotes faisant feu dans la maison, Aaron Walker a été mortellement atteint, et Vitty gravement blessé, ce pourquoi des patriotes ont été condamné à mort.

Ambroise et Charles Sanguinet sont exécutés le 18 janvier 1839, à neuf heures du matin, devant la prison neuve au Pied-du-Courant (Aubin, 2000 : 268). Ils meurent aux côtés de Pierre Hamelin, de Pierre Théophile Decoigne et de Joseph Robert. Ils étaient âgés de 38 et de 36 ans (La Presse 17 novembre 1979).



Le Café d'Ailleurs, Maison David Vitty, Photo :S. Tremblay
Référence : www.1837.qc.ca/1837.pl?out=article&pno=n149

Vie MUNICIPALE

AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES LE REPÈRE ET AU SERVICE D'ENTRAIDE SAINT-PHILIPPE

En décembre dernier, monsieur Richard Merlini a remis un chèque de 2 000 \$ à la maison des jeunes « Le Repère » pour des activités spéciales, ainsi qu'un chèque de 2 500 \$ au «Service d'entraide Saint-Philippe » à titre d'aide financière.

«Ces organisme tiennent une place importante au sein de la communauté et Monsieur Richard Merlini se dit heureux de pouvoir les encourager à poursuivre leur bon travail.



Sur la photo, de gauche à droite: monsieur Marc-André Baril suivi de monsieur Richard Merlini, député.

VENTE-DÉBARRAS ANNUELLE

La vente-débarras aura lieu les
30 et 31 mai 2015 entre 8 h et 17 h.

INSCRIPTION :

Pour la vente devant votre résidence :

L'inscription doit se faire auprès du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire, si vous désirez que vos coordonnées apparaissent sur un feuillet d'information, qui sera disponible à l'Hôtel de Ville de Saint-Philippe, ainsi que dans certains commerces locaux.

Cette inscription est non-obligatoire et gratuite. Celle-ci vous permettra d'avoir une plus grande visibilité.

Pour la vente dans le parc Gérard-Laframboise / Parc de l'Hôtel de Ville

(Une seule journéesamedi 30 mai)

Toutes les réservations de table(s) doivent se faire au moment de l'inscription.

L'inscription se fait auprès du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire moyennant une somme de 5 \$. (L'argent amassé sera remis en totalité à la Maison des jeunes)

La date limite pour les inscriptions est le vendredi 22 mai 2015.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec :
Geneviève Lavoie au 450 659-7701 poste 258

Par courriel : g.lavoie@municipalite.saint-philippe.qc.ca

En cas de pluie, la vente au parc sera annulée et vous serez remboursés.



Sur la photo, de gauche à droite: madame Francine Fillion, madame Josée Lussier, monsieur Richard Merlini, député suivi de madame Lise Legrand et de madame Lucie samson.

UNE MUNICIPALITÉ EN ACTION

Encore cette année, plusieurs chantiers seront en cours. Que ce soit pour des travaux de pavage, ou de reconstruction de rue, il s'agit de travaux nécessaires pour le maintien à niveau de nos infrastructures.

À noter que vous pourrez trouver toute l'information sur les travaux routiers sur le site Internet de la Municipalité ou en communiquant avec la ligne info travaux au numéro suivant : 450 659-0204 #1.

Nous vous rappelons que la sécurité des travailleurs, notamment des signaleurs, dans ces zones est prioritaire. Par conséquent, les usagers de la route sont invités à respecter les limites de vitesse dans tous ses chantiers.



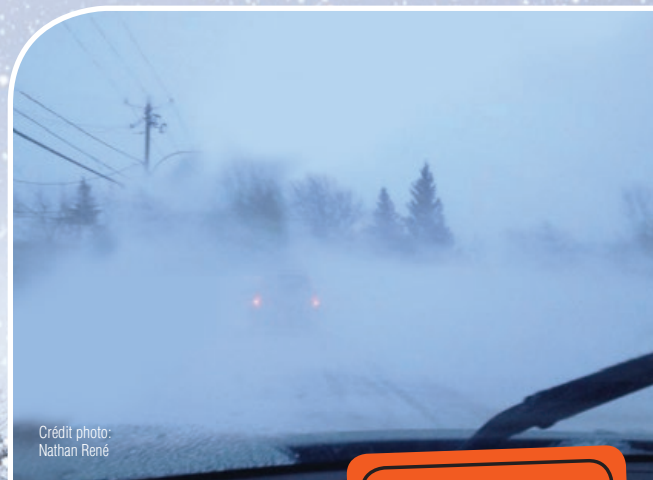
SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics

NEIGE ET VENTS VIOLENTS

La neige et les vents ont rendu difficiles les conditions routières sur de nombreuses routes de la région jeudi et vendredi les 19 et 20 février dernier. La visibilité était presque nulle sous la neige et dans la poudrière. Malgré les difficultés à procéder à l'entretien des routes dans les secteurs où le vent était des plus violents avec des bourrasques de vent de 80 km/h et de la poudrière, la Municipalité a tout mis en œuvre pour sécuriser le réseau routier en faisant appel à tout son personnel et à des contracteurs venus de l'extérieur.

Afin que le service de déneigement puisse donner un service de qualité, les citoyens sont invités à :

- Ne pas empiéter dans l'emprise de la rue ;
- Ne pas stationner dans les rues ;
- Ne pas pousser la neige d'un terrain privé vers la voie publique ;
- Ne pas enneiger les bornes-fontaines.



**ROUTE
BARRÉE**

ACQUISITION D'UN TRACTEUR AU SERVICE DU GÉNIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

La Municipalité ayant à cœur de bien desservir ses citoyens à procéder en janvier dernier, à l'acquisition d'un nouveau tracteur qui permet de bien déneiger les patinoires, les pistes multifonctionnelles, les bornes d'incendies et autres infrastructures.



DOMMAGES DUS AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Lors des opérations de déneigement, il peut arriver que des dommages soient causés à votre propriété. Habituellement, il s'agit de bris mineurs au gazon ou boîte postale. Si vous avez constaté des dommages d'ordre mineur, veuillez en aviser le Service du génie et des travaux publics avant le 15 mai prochain en communiquant au 450 659-0204 ou à l'adresse courriel : a.poitras@municipalite.saint-philippe.qc.ca



SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics

POSTES SAISONNIERS PRÉPOSÉS AUX PARCS

PÉRIODE DE TRAVAIL

Du 25 mai au 21 août 2015 – 40h/semaine

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le titulaire effectue des travaux généraux d'entretien et divers autres travaux saisonniers. Des connaissances en horticulture, voirie et/ou mécanique seront considérées comme un atout.

EXIGENCES

- Aimer travailler à l'extérieur
- Avoir le sens des responsabilités

- Avoir une bonne forme physique
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide
- Les candidats doivent avoir 16 ans au 1^{er} juin 2015 et être inscrits comme étudiant à l'automne 2015.

Vous devrez faire parvenir votre curriculum vitae (ou vous procurer un formulaire de demande d'emploi à la Mairie) en y précisant le titre du poste. La date limite de réception des candidatures est le 20 mars 2015.:

Municipalité de Saint-Philippe - Emplois d'été

2225 route Édouard-VII, Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

Télécopieur : 450 659-7702 Téléphone : 450 659-7701

Courriel : info@municipalite.saint-philippe.qc.ca

La Municipalité de Saint-Philippe souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi. À compétence égale, elle accorde une préférence aux résidents. Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. Le masculin a été utilisé dans le but d'alléger l'écriture.



MÉNAGE DU PRINTEMPS

Les citoyens de la Municipalité peuvent disposer des matériaux suivants au garage municipal, situé au 68, montée Monette, du lundi au jeudi de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 7 h et 13 h.

- Peinture
- Matériel informatique
- Piles rechargeables et alcalines (exception des batteries de voitures)
- Vieille huile
- Pneus



- Bonbonnes de propane
- Carton
- Matériaux de construction, rénovation, démolition*

(certains matériaux comme la tourbe, la terre, du tapis, des meubles, etc., ne sont pas admissibles dans le conteneur. Nous vous invitons à communiquer avec le Service du génie et des travaux publics, au 450 659-0204, pour obtenir des renseignements sur les matériaux acceptés ou prohibés dans le conteneur.)

*Des frais sont exigibles selon la quantité : coffre de voiture 10 \$, une remorque avec un essieu 15 \$ et une remorque deux essieux 20 \$.

Pour information, contacter le garage municipal au 450 659-0204.

Service de planification et de **L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Avec l'arrivée du beau temps, plusieurs d'entre vous entreprendront des projets de construction, de transformation, d'agrandissement de bâtiment. Prenez bien soin de vous informer auprès de votre Service de planification et de l'aménagement du territoire afin de planifier vos travaux dans le respect de la réglementation. Nous vous rappelons que, dans presque tous les cas, vous devrez obtenir, au préalable, un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Les citoyennes et les citoyens de Saint-Philippe peuvent également se référer à des fiches techniques dans lesquelles on retrouve la définition, les distances à respecter quant aux marges, la hauteur et/ou la largeur autorisées ainsi que l'endroit où l'implantation d'un bâtiment ou autre est autorisé.



Des dépliants ont été élaborés à partir des règlements en vigueur et contiennent des croquis de situations courantes ne faisant pas l'objet de particularités. Prenez note qu'ils ne remplacent aucunement les textes officiels des règlements.

Les dépliants disponibles traitent de remise, de garage privé isolé, de pergola, de pavillon de bain, de spa, de piscine, de filtreur de piscine et autres équipements similaires, de thermopompe ainsi que de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Ils sont disponibles à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité.

Consultez le calendrier de la Municipalité pour connaître les dates limites de présentation d'une demande de CCU.

Il nous fera plaisir de répondre à vos questions. Contactez-nous au 450 659-7701, poste 227.



LES EMPRISES PUBLIQUES

L'emprise publique représente la superficie de terrain affectée à une utilisation publique. Cette notion recouvre tous les espaces publics qui ne peuvent être qualifiés de voies publiques, mais qui donnent accès directement aux terrains. Les emprises de la Municipalité sont constituées principalement d'emprises de rue mais aussi de terrains vacants, de servitudes, de berges, etc.

Il s'agit en général d'une bande de propriété qui se situe à la fin de votre propriété. Cette bande appartient à la Municipalité, et vous ne pouvez pas y installer votre abri temporaire d'auto.

Il est important de rappeler que l'entretien des emprises résidentielles est à la charge des propriétaires, comme stipulé au règlement 325 de la Municipalité.

Il est totalement interdit d'installer des piquets de construction et/ou d'arbres de toutes sortes dans l'emprise, cela pourrait nuire au déneigement, briser l'équipement et être dangereux.

RAPPEL ... ABRIS TEMPORAIRES

L'installation des abris temporaires pour les voitures, les perrons et les galeries est autorisée jusqu'au 30 avril. Après cette date, ils devront être enlevés.



Entente de cohabitation harmonieuse

« Nous, le bon voisinage, on y croit et on y tient! »

S'installer dans un milieu rural comporte de nombreux avantages, notamment la tranquillité, le grand air, l'espace, les beaux paysages, les moments de détente, etc., mais il est nécessaire de bien connaître la réalité de la campagne pour ne pas troubler les rêves que l'on caresse. Il faut savoir composer avec les contraintes, les engagements et les réalités d'un espace dédié avant tout au travail, celui de la terre.

Or, vivre en milieu rural, c'est avant tout, faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citoyens. Pour les premiers, la campagne est un lieu d'activité professionnelle exercée parfois depuis plusieurs générations, alors que pour les seconds, c'est synonyme d'un nouveau mode de vie. Il est donc essentiel d'apprendre à se connaître pour mieux se comprendre et se respecter.



La cordialité et le respect mutuel...

- En faisant connaissance, je découvre le métier, les intérêts et la personnalité de mon voisin. Rien n'est pire que de s'ignorer. Se connaître permet de se comprendre.
- Je respecte mon entourage, autrement dit je ne suis pas seul au monde... Un bon voisinage est indispensable pour apprécier pleinement le cadre de vie de la campagne.
- S'il y a un problème, rien ne sert de s'énerver. Il y a toujours une solution... Il faut se parler!

Extrait de l'entente de cohabitation harmonieuse préparé par la MRC d'Arthabaska

MRC de Roussillon

LE CARTON, À LA RÉCUPÉRATION!

La MRC de Roussillon rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2014, toutes les boîtes et tous les amas de carton déposés en bordure de rue ne sont plus ramassés lors des collectes de déchets. Il faut donc en disposer à l'aide de la collecte du recyclage.

Cette mesure vise à réduire la quantité de matières envoyées à l'enfouissement afin d'en privilégier la récupération. Le carton doit se trouver à l'intérieur du bac de récupération pour être ramassé le jour de la collecte.

Dans le but d'optimiser l'espace dans votre bac de récupération, il est recommandé de défaire les boîtes et de plier le carton avant de les y déposer. Les citoyens ayant de grands volumes de carton peuvent également s'en débarrasser au moyen des conteneurs prévus à cet effet dans les lieux de dépôts. Pour connaître leur localisation et les heures d'accès, communiquer avec le Service du génie et des travaux publics de la municipalité au 450 659-0204.



RECYCLER MES APPAREILS ÉLECTRONIQUES, C'EST GRATUIT!

La MRC de Roussillon vous rappelle que de nombreux points de dépôt sont à votre disposition, pour vous départir gratuitement de vos appareils électroniques et ce, de manière écoresponsable.



Ces points de dépôt se trouvent dans les magasins Bureau en Gros, dans certains autres magasins d'électronique ainsi que dans la Municipalité. L'accès à ces points est en tout temps gratuit. « Le système de récupération est financé par des écofrais facturés lors de l'achat, comme c'est le cas par exemple pour les pneus. L'enfouissement ne devrait plus être une option : c'est la responsabilité de tous et chacun de contribuer au développement durable et c'est dans cette optique que la MRC a choisi d'interdire ces matières dans la poubelle depuis le 1^{er} décembre dernier.

Les produits électroniques contiennent des substances préoccupantes pour la santé et l'environnement, mais aussi des métaux précieux réutilisables, d'où l'intérêt de les récupérer.

Pour plus de renseignements ou pour trouver le point de dépôt le plus près de chez vous, consultez le recyclermeselectroniques.ca.

Principaux produits touchés :

- Ordinateurs, écrans, imprimantes et autres accessoires
- Tous types de téléphone, répondeurs et accessoires sans fil
- Photocopieurs, télécopieurs et numériseurs
- Consoles de jeux et accessoires
- Téléviseurs, systèmes audio/vidéo et système de cinéma maison
- Petits appareils électroniques (lecteurs MP3, GPS, appareils photos numériques, etc.)



MRC DE ROUSSILLON
www.mrcroussillon.qc.ca





Service de Sécurité **INCENDIE**



Voici quelques notions et conseils à retenir afin de limiter les risques d'incendie au quotidien

MONOXYDE DE CARBONE

D'où provient le monoxyde de carbone?

Le monoxyde de carbone provient de toute combustion notamment d'un foyer, d'un foyer au gaz ou d'une fournaise. Par exemple, les véhicules en marche dans les garages attenants aux résidences produisent beaucoup de monoxyde de carbone.

Pourquoi le gaz est-il dangereux?

Le monoxyde de carbone prend la place de l'oxygène dans le sang. Il peut prendre des jours, voire même des mois, à quitter complètement notre système. La meilleure façon de rééquilibrer le tout est de donner un apport important d'oxygène.

Quels sont les dangers dans les résidences?

Comme les résidences sont de plus en plus hermétiques, il devient difficile de se débarrasser de ce gaz, surtout en hiver. Une courte exposition au gaz n'est pas nécessairement dangereuse. Toutefois, plus l'exposition se prolonge, plus les risques pour la santé augmentent.

Comment peut-on détecter la présence de monoxyde de carbone?

Il est impossible de constater la présence de ce gaz inodore et incolore, à moins d'être muni d'un avertisseur de monoxyde de carbone.

Où installer l'avertisseur de monoxyde de carbone?

Il est préférable d'installer un avertisseur à chaque étage de la maison et au sous-sol si nécessaire (présence d'une source de monoxyde de carbone), ainsi que près de la porte donnant accès au garage. Fait à noter, le monoxyde de carbone se répand également dans l'air. L'avertisseur peut donc être installé dans le haut comme dans le bas d'une pièce.

LES APPAREILS DE CHAUFFAGE

- Toujours faire installer les appareils de chauffage par un entrepreneur qualifié.
- Les appareils, y compris les appareils portatifs, doivent être reconnus par un organisme de certification (ULC, ACNOR, etc.).
- Faire vérifier le système de chauffage et les appareils d'appoint chaque année.
- La cheminée doit être ramonée tous les ans, et même plus souvent, s'il y a une accumulation importante de crésote dans le cas d'un chauffage au bois.
- Ne jamais laisser des matières combustibles (vêtements à sécher, bois, etc.) ou des produits inflammables et combustibles (essence, peinture, propane, etc.) près des appareils de chauffage.
- Installer un avertisseur de monoxyde de carbone.

PLAT À FONDUE

- Lorsque vous faites l'utilisation d'un plat à fondue utilisant un brûleur à combustible liquide ou un réchaud avec brûleur à combustible en gel, redoublez de prudence.
- Utilisez le combustible approprié.
- Déposez le brûleur sur une surface incombustible.
- Utilisez le couvercle approprié pour éteindre le brûleur.
- Assurez-vous que le brûleur est refroidi avant de le remplir.
- Procurez-vous un deuxième brûleur par mesure préventive plutôt que de faire du transvasement.

Régie Intermunicipale DE POLICE ROUSSILLON



RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE POLICE ROUSSILLON

SÉCURITÉ SUR LE NET

Conseils de prévention pour éviter la fraude

- Ne donnez jamais votre numéro de carte de crédit à moins de faire confiance à la personne ou au site.
- Vérifiez si le site est sécurisé avant de faire une transaction. Les navigateurs Internet offrent des moyens de savoir si le site est protégé :
 - Une icône est affichée au bas de votre écran (cadenas en position fermé ou une clé)
 - Des adresses qui débutent par https, le S signifiant que le site est sécuritaire.
- Assurez-vous de trouver toutes les coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone et de télécopieur) du marchand. Appelez le numéro indiqué pour valider les informations.
- En achetant en ligne, vous ne pouvez toucher ni voir ce que vous voulez acheter. Faites des recherches sur d'autres sites pour valider les renseignements sur l'article que vous voulez vous procurer.
- Connaissez le prix total de vos achats. Faites attention aux frais cachés (taxes, frais de douane, frais de manutention et d'expédition).
- Si vous faites des transactions avec des compagnies étrangères, les achats seront plus risqués. Des lois et normes différentes des nôtres s'appliquent. S'il y a fraude, il sera peut-être plus difficile de traiter avec les autorités étrangères pour porter plainte.
- Vérifiez si les prix sont en devise étrangère et si oui, n'oubliez pas de faire le calcul pour avoir le montant en argent canadien.
- Lisez bien les modalités de transaction pour savoir quelles sont vos obligations. De plus, les coûts et la description de votre achat doivent être inscrits.
- Informez-vous pour savoir comment et s'il est possible de modifier ou d'annuler votre commande. Informez-vous sur les délais de livraison et quoi faire si vous ne recevez pas ce que vous avez commandé.
- Dotez-vous d'une carte de crédit avec une limite peu élevée que vous utiliserez uniquement pour faire vos achats en ligne. En cas de fraude, les pertes seront réduites au minimum et vous saurez que la fraude a eu lieu par Internet.
- Vérifiez vos relevés de compte attentivement pour voir s'il n'y a pas de frais inconnus et si les coûts sont exacts.

Si vous êtes victime de fraude par Internet, conservez vos correspondances et vos courriels et communiquez avec le service de police.



STATIONNEMENT DE NUIT

À compter du 1^{er} avril et jusqu'au 1^{er} décembre, il sera à nouveau permis de se stationner, la nuit, dans les rues de la Municipalité.

Prendre note qu'il sera interdit, durant cette période, de stationner votre véhicule sur les pistes et bandes cyclables.



Merci à notre partenaire :



Personne n'est à l'abri de la maladie mentale, tout le monde peut être touché.

Chaque jour, plus de 500 000 canadiens s'absentent du travail pour troubles de santé mentale.

INSCRIPTION*

☐ Forfait familial 80 \$

Circuit familial 10 km
2 adultes et 1 à 2 enfants (12 ans et moins)
10 \$ par enfant additionnel

☐ Forfait individuel 150 \$

- Circuit intermédiaire 40 km
 - ☐ Je roule à environ 24 km/h
 - ☐ Je roule à environ 28 km/h
- Circuit cyclo-sportif 80 km (30 km/h soutenu pendant 3 h)

☐ Forfaits corporatifs

☐ 725 \$ (une économie de 75 \$)

Équipe de 4 cyclistes et visibilité sur le parcours

- Circuit intermédiaire 40 km
 - ☐ Je roule à environ 24 km/h
 - ☐ Je roule à environ 28 km/h
- Circuit cyclo-sportif 80 km (30 km/h soutenu pendant 3 h)

☐ 450 \$ (une économie de 50 \$)

Équipe de 2 cyclistes et visibilité sur le parcours

- Circuit intermédiaire 40 km
 - ☐ Je roule à environ 24 km/h
 - ☐ Je roule à environ 28 km/h
- Circuit cyclo-sportif 80 km (30 km/h soutenu pendant 3 h)

* Nous avons choisi la cause de la santé mentale en remettant une partie des profits à La Maison du Goéland.

X PARTENAIRES

Partenaire en titre	4 billets et un plan complet de visibilité	COMBLÉ
Intermédiaire avec participation	4 billets et un plan premium de visibilité	3 500 \$
Forfait corporatif <i>Ultime</i>	20 billets (même entreprise) et publicité (une économie de 1 500 \$)	1 500 \$
Publicitaire avec participation	4 billets et un plan de visibilité	1 500 \$
Forfait corporatif <i>Élite</i>	10 billets (même entreprise) et publicité (une économie de 500 \$)	1 250 \$
Kiosque	Un kiosque pour votre entreprise	500 \$
Pensée sur le parcours	1 bulle sur le parcours	200 \$

Les partenaires confirmés plus tôt bénéficieront d'une visibilité supplémentaire dans les outils de communication. D'autres forfaits sont disponibles. Veuillez communiquer avec la CCIRR pour plus de détails. Port du casque obligatoire. Paiement Visa Mastercard ou chèque à l'ordre de la CCIRR.



Nom : _____ Entreprise : _____

Je désire : ☐ Remettre un prix de présence ☐ Participer au sac des cyclistes ☐ Faire un don

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Forfait : _____

Nom des participants : 1 _____ 4 _____

2 _____ 5 _____

3 _____ 6 _____

Pour inscription :



Tél. 450 638-8242
Télec. : 450 638-3628
activites@ccirroussillon.com
www.ccirroussillon.com



FIERS PARTENAIRES



À l'usage de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon

N° du participant : _____ N° d'équipe : _____ N° de facture : _____

Date de réservation : _____ Date de paiement : _____

Mode de paiement : ☐ Visa ☐ Comptant ☐ Mastercard ☐ Chèque

Cyclo-déf

pour la
SANTÉ MENTALE

PRÉSENTÉ PAR



Desjardins

LE 9 MAI 2015 À 8 H

à Saint-Philippe



UNE INITIATIVE DE



CCIRR

Tél. 450 638-8242
Télec. : 450 638-3628
activites@ccirroussillon.com
www.ccirroussillon.com



La Maison du
Goéland

Maison du Goéland

Tél. 450 845-1700
www.maisongoeland.com

« Sur la route du
rétablissement »

ENDROIT

Parc Gérard-Laframboise
2225, route Édouard-VII
Saint-Philippe J0L 2K0

HORAIRE

8 h	Accueil
8 h 30	Départ simultané des cyclistes
10 h 30	Début des festivités pour les enfants (jeux gonflables, clown, maquillages)
11 h	Activités de ressourcement pour adultes
11 h 30	Remise des boîtes à lunch Spectacle de magie pour les enfants
12 h 30 à 13 h 30	Conférence midi avec Caroline Calvé, Athlète olympique et championne canadienne en «Snowboard Alpin»

**2 personnes sur 3 souffrent
en silence par crainte d'être
jugées et rejetées.**

